



Rapport de Gestion

Exercice n°1 : 13/04/21 - 31/12/22

Ce rapport est le premier de la société, il concerne son 1^{er} exercice qui débute à la date officielle d'immatriculation de la société auprès du R.C.S. de Strasbourg, le 13/04/2021 et se termine le 31/12/2022. Il décrit la situation de la Société durant l'exercice écoulé, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, les perspectives et évolutions possibles. Il est constitué de cinq parties qui couvrent les aspects associés à la gestion de la société, les aspects techniques, financiers et de communication avant de discuter des perspectives pour le prochain exercice.

1 Gestion de la Société

Les neuf membres du Conseil de Gestion (CG) nommés en début d'exercice (à la création de la Société) sont :

- Corinne Bloch : Communication
- Stéphane Boyon : Secrétaire
- Philippe Caspar : Groupe technique (prospection, installation)
- Gilles Christ: Responsable financier et vice-président
- Emmanuel Gaucher : Juridique, gestion des emails/courriers, président
- Philippe Gross : Groupe technique (installation, mise en service)
- Catherine Schweitzer : Groupe technique (suivi, exploitation)
- Joël Steinmann : Prospection, Communication
- Patrice Wolff : Groupe technique (suivi, exploitation)

Les mandats étant en cours, aucun renouvellement du CG n'est à considérer.

Au cours de l'exercice, les membres du CG se sont réunis plusieurs fois en présents et en visio-conférence. Un groupe « WhatsApp » a été créé pour communiquer rapidement.

Une Assemblée consultative à laquelle tous les membres fondateurs étaient invités a eu lieu le 24/06/21 à Hegeney pour un état des lieux des actions en cours. Lors de cette assemblée, une convention de partenariat a été signée avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn (CCSP). Elle formalise le soutien de la CCSP à la Société par la domiciliation de la Société dans ses locaux, le versement d'une avance sur investissement remboursable, la mise à disposition de personnels ainsi que d'autres services et sa volonté de prendre des parts dans la Société.

Afin d'héberger les documents associés à la société, un compte « Nextcloud Zaclys » (gratuit jusqu'à 2 Go de données) a été créé. Cela permet à la fois un accès multi-utilisateurs, protégé, à distance des données et un archivage de ces dernières. (Zaclys est un pourvoyeur de services numériques français, durables, solidaires et respectueux de la vie privée.)

2 Aspects techniques

La Société a démarré avec trois projets de centrales villageoises photovoltaïques sur des toitures communales :

- La salle polyvalente de Goersdorf (35 kWc),
- La Maison des Associations d'Hegeney (35 kWc),
- L'École maternelle de Woerth (48 kWc).

Les trois projets ont bénéficié de l'accord des communes respectives et d'une convention d'occupation temporaire de la toiture s'élevant à 1 €/m².

Dans les deux premiers cas, le maître d'œuvre est la société JA Énergies/NSE Services (JA) (67110 Nehwiller) qui nous a grandement soutenu lors du dépôt des dossiers de demande de raccordement auprès de Strasbourg Électricité Réseaux (SER).

Dans le cas de Woerth, le maître d'œuvre était la société EIE (67500 Haguenau). Le dossier de raccordement, plus complexe pour des installations supérieures à 36 kWc, n'a pas pu être déposé auprès de SER avant la parution de [l'arrêté du JO dit « S21 »](#) du 06/10/21 fixant de nouvelles conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques sur toiture. En conséquence, ce projet à Woerth, selon le montage initialement prévu, a dû être abandonné. En effet, l'arrêté S21 interdit le cumul des aides (article 13) : « Le producteur ne peut pas cumuler pour une même installation les primes et tarifs prévus à l'article 8 avec un autre soutien public financier à la production d'électricité, provenant d'un régime d'aides local, régional, national ou de l'Union européenne. ».

Seuls les projets de Goersdorf et Hegeney sont donc maintenus.

Suite aux accords communaux, les études de structures sont lancées pour vérifier la compatibilité avec l'installation photovoltaïque (PV). Le bureau d'étude choisi, Le Lab (67360 Gunstett), spécialisé dans les structures bois, souligne la nécessité des renforcements et fait des recommandations techniques. En effet, il s'avère que les structures porteuses de bac-aciers sont peu adaptées à l'ajout de panneaux PV, encore moins selon les normes réglementaires actuelles.

Les renforcements sont donc commandés par les communes et seront à la charge de la Société. Les travaux sont effectués par les sociétés GEFC (67360 Eschbach) pour la partie bois et CM HUSS (67360 Durrenbach) pour la partie métallique.

Les coffrets de raccordement électrique ont également été mis en place par SER en limite de parcelle. En outre, à Goersdorf, une tranchée entre le coffret et l'emplacement du shelter qui accueillera les onduleurs a été creusée et une dalle béton coulée pour accueillir le shelter.

En octobre 2022, JA s'apprête à démarrer le chantier à Goersdorf et s'aperçoit que les bac-aciers sont mal posés, de surcroît sur un lattage sous-dimensionné. Il n'est pas question d'obtenir une garantie décennale dans ces conditions. Par conséquent, en urgence, la commune décide de refaire la partie de la toiture (isolation comprise) qui accueillera les panneaux (i.e. versant sud principalement). Cela résoudra un problème d'infiltration qui avait été observé. JA sera le maître d'œuvre.

Le 28/03/23, JA démarre les travaux de réfection de toiture à Goersdorf.

Les projections donnent une fin d'installation entre mi et fin avril pour Goersdorf et mi et fin mai pour Hegeney. Suite à l'installation, SER devra mettre en service les deux centrales PV, ce qui peut rajouter 1 mois de délai avant le démarrage effectif de l'exploitation.

3 Aspects financiers

3.1 Banque

Les comptes de la Société, initialement hébergés au Crédit Mutuel de Woerth, ont été déplacés au Crédit Agricole Alsace-Vosges (CAAV) de Wissembourg. En effet, le CAAV est la seule banque qui a répondu positivement à nos demandes de prêts.

3.2 Bureau comptable

Le bureau comptable de la Société est le cabinet ALGORA (69700 Montagny), spécialisé dans les structures de type Centrales Villageoises, également cabinet comptable de l'Association des Centrales Villageoises.

C'est lui qui a établi le bilan comptable de la société pour cet exercice.

3.3 Subventions et aides financières

Sur la base des trois projets initiaux, des aides régionales à l'investissement de type Climaxion et Leader ont été sollicitées et accordées.

Pour Climaxion, elles s'élèvent à 11 026,07 € (Goersdorf) et 11 095,10 € (Hegeney). Les versements se font après paiements des factures. Une partie de ces aides a déjà été perçue, 11 060,59 €.

Pour Leader, une aide maximum de 30 000 € nous a été attribuée, cependant elle concernait uniquement les investissements pour les centrales PV des communes sur le territoire du Parc Régional des Vosges du Nord, i.e. Goersdorf et Woerth. Il faut donc s'attendre à une baisse notable de cette aide suite à l'abandon du projet de Woerth. L'acompte Leader est à demander en fin de chantier, lorsque toutes les factures associées aux investissements auront été réglées.

La CCSP a versé l'avance remboursable de 30 000 € début novembre 2021 (cf. convention de partenariat ci-dessus). Le remboursement doit survenir en une fois et sans intérêt au moment de la demande d'acompte Leader.

3.4 Revue des dépenses

Les dépenses effectuées peuvent se décomposer en trois catégories : celles concernant les investissements directs et les à-côtés des futures centrales PV, et celles concernant le fonctionnement général.

Pour les détails, se référer au Rapport Financier du présent exercice.

En bref, l'abandon du projet de Woerth a engendré une perte de 1030 € HT car un acompte sur chantier avait été versé – pour fixer le prix de la proposition commerciale – avant le dépôt de la demande de raccordement.

En ce qui concerne les sites de Goersdorf et Hegene, les acomptes sur chantier ont été versés au maître d'œuvre, les coffrets de raccordement ESR ont été réglés, les études de structures (non prévues dans le plan prévisionnel) également. À Goersdorf, le renforcement de structure a été payé (non prévu dans le plan prévisionnel). Les frais de renforcement à Hegene sont à prévoir pour le prochain exercice, ainsi que le règlement des tranchées pour atteindre les coffrets de raccordement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les assurances responsabilité civile maître d'ouvrage, les frais comptables, la création du logo de la Société, la cotisation en tant que membre de l'Association des Centrales Villageoises et des frais de formation au monitoring.

3.5 Revue des produits

Aucun produit n'est à mentionner pour cet exercice.

4 Communication

Lors de ce 1^{er} exercice, un logo pour la Société a été créé. Les pictogrammes du logo représentent les citoyens, le photovoltaïque, la maison alsacienne, le soleil et les 3 traits comme les 3 territoires ou le vent.

Un [site internet](http://www.nordalsace.atena.centralesvillageoises.fr) pour la société a été créé, il est hébergé par l'Association des Centrales Villageoises (www.nordalsace.atena.centralesvillageoises.fr).

Un compte [Facebook](https://www.facebook.com/Atenanordalsace) a également été créé: Atenanordalsace.

5 Perspectives

Il n'y a pas de dividende à attendre pour cet exercice.

Les deux centrales PV de Goersdorf et Hegene devraient être mises en exploitation d'ici mi-2023.

Suite à la parution de l'arrêté S21, il est impossible de garder le même schéma que celui envisagé jusqu'à maintenant pour la mise en place de centrales PV en dessous de 100 kWc. En effet, il n'est plus possible de cumuler les aides à l'investissement et la garantie de rachat de l'électricité générée.

Deux nouveaux projets de centrales PV, sur Wissembourg-Altenstadt, sont en cours d'évaluation. Cela permettra d'élargir effectivement notre territoire d'intervention. Il s'agirait :



- De la station d'épuration de Wissembourg-Altenstadt pour une puissance d'environ 100 kWc,
- De l'entreprise privée BARTHEL SA pour une puissance d'environ 250 kWc.

Enclencher un de ces projets nécessiterait :

1. Une augmentation du capital social. (Un accord de principe de l'ensemble des présents à l'assemblée consultative du 24/06/21 pour une augmentation de 35 000 € avait été obtenu.)
2. Le démarrage de l'exploitation des centrales PV de Goersdorf et Hegeney afin d'être crédible auprès de la banque lors de la demande de prêt qui sera nécessaire au financement de ces projets.

Fait le 4 avril 2023

Le Conseil de Gestion

Le président,

Emmanuel Gaucher